

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-5 DU 12 JANVIER 1998

Chargeant Monsieur Emmanuel GOLOU,
Ministre des Mines de l'Energie et de l'Hydrau-
lique de l'intérim de Monsieur Félix ADIMI,
Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes
Entreprises pour compter du 12 janvier 1998

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution
de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition
du Gouvernement ;

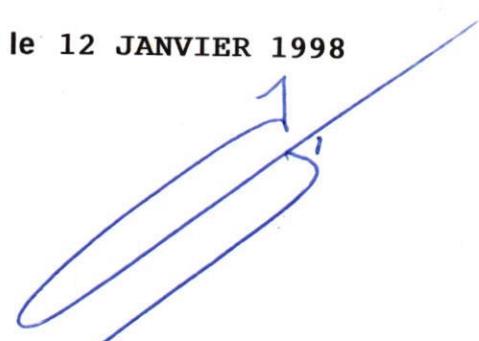
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 12 janvier 1998, Monsieur Emmanuel GOLOU,
Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pendant l'absence de
Monsieur Félix ADIMI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 JANVIER 1998

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MIPME 4 MMEH 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.